



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

### Collano A 2112 composant B

---

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange                      Colle composite

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise      Collano AG  
Neulandstrasse 3  
CH-6203 Sempach Station  
T +41 41 469 92 75  
www.collano.com  
sdb@collano.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence                      +41 41 469 92 75 (Mo - Fr 8:00 - 17:00 MEZ/CET)  
(+41 44 251 51 51 Tox Center)

Date d'émission    24.05.2019

Version    5 (Version précédente: 4)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008      Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373  
Sensibilisants respiratoires, Catégorie 1, H334  
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire                      Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P284: Porter un équipement de protection respiratoire.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Informations supplémentaires**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Identificateur de produit**

Diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues.  
, No.-CAS 9016-87-9, No REACH 01-2119457024-46-xxxx  
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate, No.-CAS 101-68-8, No.-CE 202-966-0, No REACH 01-2119457014-47-xxxx  
o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; diphenylmethane-2,4'-diisocyanate, No.-CAS 5873-54-1, No.-CE 227-534-9, No REACH 01-2119480143-45-xxxx  
2,2'-methylenediphenyl diisocyanate, No.-CAS 2536-05-2, No.-CE 219-799-4, No REACH 01-2119927323-43-xxxx

**2.3. Autres dangers**

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique**

Durcisseur pour isocyanate

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
------------	--	--------------------	---------------------------

Diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues.	> 75%	Acute Tox. 4 H332, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Carc. 2 H351, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317, STOT RE 2 H373i, EUH204	No.-CAS: 9016-87-9 No.-Index: 615-005-00-9 No REACH: 01-2119457024-46-xxxx
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	< 20%	Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Carc. 2 H351, STOT SE 3 H335, STOT RE 2 H373, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317, EUH204	No.-CAS: 101-68-8 No.-CE: 202-966-0 No.-Index: 615-005-00-9 No REACH: 01-2119457014-47-xxxx
o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; diphenylmethane-2,4'-diisocyanate	< 10%	Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317 [CEy2: C ≥ 5 %   CSk2: C ≥ 5 %   SensIn1: C ≥ 0,1 %   SSEIn3: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 5873-54-1 No.-CE: 227-534-9 No.-Index: 615-005-00-9 No REACH: 01-2119480143-45-xxxx
2,2'-methylenediphenyl diisocyanate	< 2.5%	Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Carc. 2 H351, STOT SE 3 H335, STOT RE 2 H373, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317, EUH204	No.-CAS: 2536-05-2 No.-CE: 219-799-4 No.-Index: 615-005-00-9 No REACH: 01-2119927323-43-xxxx

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.

##### Contact avec la peau

Laver avec du polyéthylène glycol et puis avec beaucoup d'eau.

##### Contact avec les yeux

Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

##### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées: du monoxyde de carbone, des oxydes d'azote, des vapeurs d'isocyanate et des traces d'acide cyanhydrique.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement spécial pour la protection des intervenants** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, il peut se former de l'acide sulfurique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Conseils pour les non-secouristes** Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Couvrir d'un matériel mouillé absorbant des liquides. Après 1 h mettre dans un récipient à déchets. Ne pas couvrir le récipient (développement de CO<sub>2</sub>). Durcisse en contact avec de l'eau.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues.  
(CAS 9016-87-9)**

Germany - DFG - Recommended 0.05 mg/m<sup>3</sup> TWA MAK ("polymeric MDI" (pMDI) is a technical grade MDI,  
Collano A 2112 composant B

Exposure Limits - TWAs (MAKs)	containing 30%-80% w/w 4,4'-Methylene diphenyl isocyanate (MDI) the remainder consists of MDI oligomers and MDI homologues, inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.05 mg/m <sup>3</sup> Peak ("polymeric MDI" (pMDI) is a technical grade MDI, containing 30%-80% w/w 4,4'-Methylene diphenyl isocyanate (MDI) the remainder consists of MDI oligomers and MDI homologues, inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed AGW only for monomers, for oligomers and polymers see TRGS 430, inhalable fraction, as MDI, ceiling factor 2, exposure factor 1)
<b>4,4'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)</b>	
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	10 µg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: 4,4'-Diaminodiphenylmethane
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	0.01 ppm STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
	0.005 ppm TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK (see also polymeric MDI can occur as vapor and aerosol at the same time, inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	0.05 mg/m <sup>3</sup> Peak (can occur as vapor and aerosol at the same time, inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed sum of vapor and aerosol, ceiling factor 2 exposure factor 1)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	0.02 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW]
<b>o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; diphenylmethane-2,4'-diisocyanate (CAS 5873-54-1)</b>	
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	0.01 ppm STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
	0.005 ppm TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (sum of vapor and aerosol AGW only for monomers, for oligomers and polymers see TRGS 430, ceiling factor 2 exposure factor 1)
<b>2,2'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 2536-05-2)</b>	
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	0.01 ppm STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (listed under Diphenylmethane diisocyanate)
	0.005 ppm TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA [TMW] (listed under Diphenylmethane-diisocyanate all isomers)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	0.05 mg/m <sup>3</sup> TWA AGW (sum of vapor and aerosol AGW only for monomers, for oligomers and polymers see TRGS 430, ceiling factor 2 exposure factor 1)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.02 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	0.02 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW]

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
<b>Protection individuelle</b>	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374): Gants imperméables. Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc naturel. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Brun foncé.
<b>Odeur</b>	De moisi.
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Donnée non disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	>200°C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	1.2 g/ml
<b>Hydrosolubilité:</b>	s'hydrolyse
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	>400°V
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	350 mPa.s
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

### 9.2. Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

Collano A 2112 composant B

Version 5

Date d'impression 24.05.2019

6 / 9

	prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des amines.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues. (CAS 9016-87-9)</b> Dermal LD50 Rabbit > 9.4 g/kg (WHO) Inhalation LC50 Rat = 490 mg/m <sup>3</sup> 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 49 g/kg (NLM_CIP) <b>4,4'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)</b> Inhalation LC50 Rat = 369 mg/m <sup>3</sup> 4 h(NZ_CCID) Oral LD50 Rat = 31600 mg/kg (JAPAN_GHS) <b>2,2'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 2536-05-2)</b> Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Pour des personnes sursensibilisées des réactions allergiques sont possibles même à des concentrations inférieures à la valeur-MAK.
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>2,2'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 2536-05-2)</b>	Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée non disponible.

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
<b>Emballages contaminés</b>	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>ADR/RID</b>	Non demandé.
<b>IMDG</b>	Non demandé.
<b>IATA</b>	Non demandé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1 (AwSV).
------------------------------------	--

#### Diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues. (CAS 9016-87-9)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

#### 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 101-68-8)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 56[a]. (Conditions of restrictions 27 December 2010)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([202-966-0])

#### o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; diphenylmethane-2,4'-diisocyanate (CAS 5873-54-1)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 56[b]. (Conditions of restrictions 27 December 2010)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

#### 2,2'-methylenediphenyl diisocyanate (CAS 2536-05-2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 56[c]. (Conditions of restrictions 27 December 2010)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present  
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([219-799-4])

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** Aucun(e).

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Mode d'emploi** Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.